



## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 novembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

*Monsieur William LAFON est nommé secrétaire de séance*

---

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – CALY Martine - DODINET Elisabeth – FAYET Nicolas – LAFON William – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absent : Jean-Marie BIAU

- 
- *Le procès-verbal du 2 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

- **TRAVAUX EN COURS**

Bar restaurant tiers lieu : Les travaux avancent à un rythme soutenu. Les menuiseries extérieures du niveau R + 1 sont en cours de pose. Les parties à refaire de la charpente ont été réalisées ainsi que la toiture. L'étanchéité des terrasses est en cours et les cloisons débiteront le 14 novembre prochain. La terrasse principale sera posée fin novembre début décembre, avant les congés de fin d'année.

Logement sur médiathèque : il reste à réaliser les peintures et la pose des parquets.

Logements HLM : l'ouverture des plis a eu lieu et les lots attribués.

- **BIENS DE SECTION DE LALO**

*Monsieur Nicolas FAYET, conseiller municipal et partie prenante dans ce dossier est prié de se retirer des débats.*

La commune a eu connaissance que Monsieur Anthony PARAYRE a fait des travaux de défrichage sans autorisation sur les biens de section de Lalo, que la convention pluriannuelle d'exploitation n'est toujours pas signée et qu'il a labouré le chemin dit « de la Carrière ». Concernant ce dernier fait, la commune a déposé une plainte auprès de la gendarmerie de Sévérac.

D'autre part, le conseil doit délibérer afin de ratifier la liste des parcelles de biens de section que Monsieur Nicolas FAYET travaillait déjà, ceci afin de rédiger sa convention pluriannuelle d'exploitation.

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Dans les dossiers en cours, nous retrouverons : Bar restaurant tiers lieu, appartement T4, logements de l'ancien presbytère, maison rue du Barry, assainissement du hameau de Canet, restauration ou achat de mobil homes supplémentaires, équipement de l'aire de jeu de la médiathèque, signalétique du village, logements HLM et réseau de chaleur.

Pour les dossiers nouveaux, sont à prévoir : restauration des vitraux de l'église de Bonneterre, église de St Laurent, vitrail + linteau à reprendre, étude du futur aménagement du quartier du Pont, mise en sécurité de la maison Bro-Rasse, étude pour le futur nouveau lotissement (une visite est programmée sur site le 22 novembre), assainissement autonome aux vestiaires du stade, à prévoir.

- **DELIBERATIONS**

- Biens de section de Lalo : le conseil municipal, considérant le règlement d'attribution mis en place au mois de janvier 2024, doit délibérer afin de confirmer la liste des parcelles des biens de section de Lalo que Monsieur Nicolas FAYET exploitait jusqu'à présent, ceci afin de rédiger sa convention pluriannuelle d'exploitation et de pâturage.

Approuvée à l'unanimité.

- Transfert de la compétence assainissement collectif : le conseil doit délibérer afin d'approuver le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

Approuvée à l'unanimité.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- L'état de la maison Rasse située à la Bourgade continue de se dégrader et la commune va devoir prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en sécurité. Les travaux à effectuer ont été chiffrés et la commune a demandé l'appui d'Aveyron Ingénierie pour traiter au mieux ce dossier et trouver les solutions adaptées.
- La commune a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix au concours des villages fleuris dans sa catégorie.
- Le logement situé à l'école devenu vacant a été reloué à une famille.
- Médiathèque : pour faire face au congé de maladie de l'agent chargé de la bibliothèque, un recrutement a été fait.
- Opération « 1000 cafés » : Cette opération qui a pour objectif d'ouvrir ou de maintenir des cafés dans des villages de moins de 3 500 habitants est à l'étude par les services de la mairie. Monsieur le Maire a contacté plusieurs personnes afin déterminer si cela est judicieux pour notre commune.
- Une élue évoque le sujet du commerce sur la commune et de sa fragilité ; afin de maintenir l'existant il est souligné que c'est par l'implication de tous que nos artisans et commerçants pourront se maintenir.

La séance est levée à 23 heures.

Prochain conseil : le 11 décembre 2024 à 20 heures 30

Le secrétaire,



Le Maire,

